

Procès-verbal
Réunion du Conseil Municipal en date du vingt-quatre juin 2026
Séance n°2026-07

Le Conseil Municipal de la Commune d'Asques s'est réuni le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à 19h en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Murielle DARCOS, Maire, sur convocation en date du dix-neuf juin 2026, avec l'ordre du jour suivant :

- Aides alimentaires
- Emprunt relatif aux travaux de restructuration de l'école
- Questions diverses et informations

Madame la Maire fait l'appel ;

Présents : Murielle DARCOS, Olivier DESAGNAT, Pauline AUBRY, Jean-Marc MERVEILLAUT, Alexandre CORDOBA, Camille LE CHAPELIER, Sinead GOURGUES, Philippe PEBAYLE et Frédéric VIDALENC.

Absents excusés : Mélaine DE VOS a donné pouvoir à Sinead GOURGUES.
Maximilien DAUCHY

M. Olivier Desagnat est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 09 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

1. Aides alimentaires

Vu la délibération n°27 en date du 1^{er} avril 2026 portant sur la mise en place d'aides alimentaires pour les administrés,

Madame la Maire demande au Conseil de prolonger cette aide qui n'était valable que 3 mois conformément à la délibération précédente, dans les mêmes conditions pour les mois de juillet et août et de la transformer à partir de septembre ; d'ajouter 3 rationnaires à la cantine pour fournir 4 repas par semaine à cette famille, ce qui limitera le coût financier pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil, décide de prolonger l'Aide Alimentaire composés de bons alimentaires et bons carburant sur appréciation de leurs ressources financières et précise que le montant de chaque bon alimentaire est de 100€.

Le conseil décide de poursuivre l'aide pour 2 mois Juillet et Aout.

A partir du mois de Septembre, il est décidé de ne plus attribuer ces bons mais de proposer 3 repas chaque jour à la cantine pour la personne et sa famille.

Voté à l'unanimité.

DEL39-2026

1. Souscription d'un emprunt dans le cadre des travaux de restructuration de l'école

Vu la délibération n°9 en date du 6 mars 2026 portant sur le lancement de consultation de l'emprunt sur la base de 290 000 €,

3 offres de prêts ont été reçues : La Banque Postale, Crédit Mutuel, Caisse des Dépôts et Consignations via la Banque des Territoires et l'Agence France Locale (AFL),

Après analyses de ces offres, l'offre de prêt de la Caisse des Dépôts via la Banque des Territoires est la plus intéressante avec un taux basé sur le taux du livret A +0,60%. Ce taux est particulièrement favorable et sans concurrence avec les offres des banques.

Il est à noter que le FCTVA, relatif à ces travaux, sera récupéré au bout de deux ans ce qui aidera à reconstituer nos fonds propres.

Madame la Maire informe le Conseil de la nécessité d'augmenter un peu le montant de l'emprunt pour le financement des travaux et demande la souscription d'un contrat de prêt de 300 000 € sur 20 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations aux conditions cités ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

DEL 40-2026

Questions diverses :

Dans le cadre de la loi imposant aux communes un travail d'archivage au début de chaque mandature, Les archives départementales ont visité notre mairie et proposé une méthode afin d'effectuer un tri, la sauvegarde des archives intéressantes et la destruction des inutiles. Pauline, Philippe et Camille se proposent de participer au travail.

Fin de séance à 19H45

La Maire,
Murielle DARCOS



Le secrétaire de séance,
Olivier DESAGNAT

A blue ink signature of Olivier Desagnat, consisting of a stylized, flowing script.